



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit** TRIMEO  
Substance / mélange mélange
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Utilisations prévues du mélange**  
Herbicide. Pour l'usage professionnel seulement.  
**Système de descripteurs des utilisations**  
SU 1 Agriculture, sylviculture, pêche  
**Utilisations déconseillées du mélange**  
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**Fournisseur**  
Nom ou raison sociale CAC Chemical GmbH  
Adresse Böttgerstrasse 12, Hamburg, D-20148  
Allemagne  
Téléphone 0041 (0) 799505553  
E-mail agchem\_eu@cacch.com  
**Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité**  
Nom CAC Chemical GmbH  
E-mail agchem\_eu@cacch.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**  
Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Le mélange est classé comme dangereux.

STOT RE 2, H373  
Aquatic Acute 1, H400  
Aquatic Chronic 1, H410

#### Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut provoquer une allergie cutanée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- 2.2. Éléments d'étiquetage**

#### Pictogramme de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Substances dangereuses

tribenuron-methyl (ISO)

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

### Mentions de danger

- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans à un endroit désigné par la municipalité pour l'élimination des déchets dangereux.

### Informations supplémentaires

- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- EUH208 Contient tribenuron-méthyl (ISO). Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.**

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 607-177-00-9 CAS: 101200-48-0 CE: 401-190-1	tribenuron-méthyl (ISO)	70-<90	Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)	
CAS: 1258274-08-6 CE: 800-660-7	hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium	3-<10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	
CAS: 68425-94-5 CE: 614-476-8	Acide alkylnaphtalènesulfonique polymérisé avec le formaldéhyde, sel de sodium	1-<10	Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 577-11-7 CE: 209-406-4	Docusate sodium	1-<3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi.

##### En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes.

##### En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau claire. En cas de difficultés, consultez un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### En cas d'inhalation

non indiqué

##### En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### En cas de contact avec les yeux

Ne sont pas attendus.

##### En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les poussières. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement de manière appropriée. Les matériaux collectés doivent être éliminés conformément aux instructions de la section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Ne pas inhaler les poussières. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

Température de stockage

min 0 °C, max 25 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

#### Protection des yeux/du visage



Non nécessaire.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

### Protection de la peau



Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Matière du gant	Épaisseur	Délai de rupture	Classe
Caoutchouc butyle (IIR)	≥ 0,3 mm	>480 minimum	6

### Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

### Risques thermiques

Non indiqué.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2. Recueillir le produit répandu.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	donnée non disponible
Odeur	inodore
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammation	non applicable
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	6-8 (1% solution à 23 °C) (CIPAC MT 75)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	0,5-1 g/cm <sup>3</sup> à 23 °C (OCDE ligne directrice 109)
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

non indiqué



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création	19/01/2026	Numéro de version	4.0
------------------	------------	-------------------	-----

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

non indiqué

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Inconnu.

**10.4. Conditions à éviter**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

---

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg

Méthode: OPPTS 870.1100

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration la plus élevée possible pour les tests.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Composants:

tribenuron methyl, CAS: 101200-48-0

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Source : Toxnet

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: Source : Toxnet

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Remarques: Source : Toxnet

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium, CAS:  
1258274-08-6

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Source : ECHA

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Source : ECHA

Docosate-sodique, CAS: 577-11-7, EINECS: 209-406-4

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.100 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Source : ECHA



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création	19/01/2026	Numéro de version	4.0
------------------	------------	-------------------	-----

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritant faible

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

tribenuron methyl, CAS: 101200-48-0

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Source : Perkow / Ploss

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium,  
CAS: 1258274-08-6

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritant

Remarques : Source : ECHA

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : irritant faible

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

tribenuron methyl, CAS: 101200-48-0

Espèce : Lapin

Résultat : irritant faible

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source : Toxnet

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium,  
CAS: 1258274-08-6

Méthode : OCDE ligne directrice 437

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Source : ECHA



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création	19/01/2026	Numéro de version	4.0
------------------	------------	-------------------	-----

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données

Produit:

Voies d'exposition : Dermale

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OPPTS 870.2600

Résultat : non sensibilisant

Composants:

tribenuron methyl, CAS: 101200-48-0:

Voies d'exposition : Dermale

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : sensibilisant

Remarques : Source : Perkow / Ploss

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium,  
CAS: 1258274-08-6:

Voies d'exposition : Dermale

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : non sensibilisant

Remarques : Source : ECHA

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium,  
CAS: 1258274-08-6

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Source : ECHA

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium,  
CAS: 1258274-08-6

Toxicité pour la reproduction- Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques: Source : ECHA

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Données des composants du mélange indisponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium,  
CAS: 1258274-08-6

Voie d'application : Oral(e)

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques : Source : ECHA

### Danger par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Autres informations

Produit:

Remarques : Le contact avec la peau et les yeux peut causer une irritation abrasive.

L'exposition fréquent et prolongé à hautes concentrations de poussières peut provoquer l'irritation des voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): < 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Composants:

tribenuron methyl, CAS: 101200-48-0

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Remarques: Source : EFSA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 894 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Source : EFSA

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: CE50r (Selenastrum capricornutum): 0,11 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

Remarques: Source : EFSA

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium,  
CAS: 1258274-08-6



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création	19/01/2026	Numéro de version	4.0
------------------	------------	-------------------	-----

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 67,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): > 810 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour les microorganismes: CE50 (boue activée): 651 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique): NOEC: 15 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Source : ECHA

Docusate-sodique, CAS: 577-11-7, EINECS: 209-406-4

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 49 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 6,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: EU C.2

Remarques: Source : ECHA

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques: CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 82,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Source : ECHA

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composants:

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium,

CAS: 1258274-08-6

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 29 %

Lié à: aérobique

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Remarques: Source : ECHA

Docusate-sodique, CAS: 577-11-7, EINECS: 209-406-4

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 91,2 %

Lié à: aérobique

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 310

Remarques: Source : ECHA

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création	19/01/2026	Numéro de version	4.0
------------------	------------	-------------------	-----

Composants:

tribenuron methyl, CAS: 101200-48-0

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Méthode: QSAR

Remarques: Source : Toxnet

Coefficient de partage: noctanol/eau: log Pow: 0,78 (25 °C)

Remarques: Source : Toxnet

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium, CAS: 1258274-08-6

Coefficient de partage: noctanol/eau: log Pow: env. -3,3 (20 °C)

Remarques: Source : ECHA

### 12.4. Mobilité dans le sol

Composants:

tribenuron methyl, CAS: 101200-48-0

Répartition entre les compartiments environnementaux: Koc: 1,8

Méthode: QSAR

Remarques: Source : Toxnet

hydrocarbures aromatiques en C10-13, produits de la réaction avec du nonène ramifié, sulfurisés, sels de sodium, CAS: 1258274-08-6

Répartition entre les compartiments environnementaux: Koc: < 3,5

Méthode: OCDE ligne directrice 121

Remarques: Source : ECHA

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

### 12.7. Autres effets néfastes

Produit:

Cheminement et devenir dans l'environnement: Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

#### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3077

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ((2-(3-(4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazine-2-yl)3 méthyluréidosulfonyl)benzoate de méthyle)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9 Matières et objets dangereux divers

#### 14.4. Groupe d'emballage

III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

#### Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

90

Numéro ONU

3077

Code de classification

M7

Étiquettes

9+présentant des risques pour l'environnement



Code de restriction en tunnels

(-)

#### Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager

956

Instructions d'emballage cargo

956

#### Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence)

F-A, S-F

Provoque la pollution de l'eau de mer

Oui

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen  
(REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée (mélange).

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

#### Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH208	Contient tribenuron-méthyl (ISO). Peut produire une réaction allergique.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans à un endroit désigné par la municipalité pour l'élimination des déchets dangereux.

#### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

#### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique (aiguë)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

## TRIMEO

Date de création 19/01/2026 Numéro de version 4.0

IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép.
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

### Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.